

Festival du Livre et de la Presse d'Écologie 2014

Prix de La Petite salamandre : règlement

20/9/2013

Article 1 - Date et lieu

Le *Prix de La Petite salamandre* est décerné chaque année à l'occasion du Festival du Livre et de la Presse d'Ecologie organisé à Paris.

Article 2 - Objectifs

- . Faire du livre un outil d'éducation à l'environnement pour développer la sensibilisation du jeune public à l'écologie.
- . Réfléchir aux solutions alternatives et pratiques pour améliorer les conditions du vivant.
- . Sensibiliser les milieux scolaires et périscolaires sur la nécessité d'une formation et d'animations sur des thèmes consacrés à l'écologie et au développement durable.
- . Promouvoir les auteurs et les éditeurs jeunesse développant ces thèmes.
- . Créer des conditions de rencontre entre éditeurs/auteurs/lecteurs.
- . Devenir un évènement de référence favorisant l'éveil des jeunes à l'écologie dans un rendez-vous annuel.

Article 3 - Conditions de participation

L'inscription des livres à la compétition est entièrement gratuite et implique de la part des auteurs l'autorisation de lectures publiques des textes sans réclamer de droits d'auteurs, ni rémunération d'aucune sorte.

Les livres proposés à la compétition, parus entre mai 2013 et avril 2014, sont sélectionnés par le Comité d'organisation du *Prix de La Petite salamandre*.

Tous les genres peuvent être candidats à la sélection.

Ne sont retenus dans la sélection que les livres édités chez un éditeur : les livres étrangers peuvent être candidats à condition qu'ils fassent l'objet d'une édition en langue française (traduction).

Un livre édité par un éditeur lié, de quelque manière que ce soit, aux organisateurs ou aux jurés, ne peut être sélectionné. Les éditeurs doivent envoyer à leurs frais 6 exemplaires du titre retenu par le Comité d'organisation du Prix.

Ces exemplaires sont à destination du jury et ne seront pas retournés.

Article 4 - La compétition. Le jury

Le Comité d'organisation du *Prix de La Petite salamandre* organise annuellement un jury de jeunes volontaires, scolarisés entre le CM1 et la 3ème, et préalablement informés des conditions de choix des textes de lecture, des délais à respecter pour la bonne organisation de l'épreuve, du mode de scrutin.

Le jury, de 16 membres maximum, a seul le droit de vote.

Le jury, le plus paritaire possible, doit être complet dès le démarrage de l'épreuve.

La présélection des ouvrages soumis au jury comporte 16 livres maximum.

Chaque juré recevra une récompense en remerciement de sa participation.

Tous les livres en compétition seront exposés lors du Festival.

Article 5 - Promotion de l'ouvrage lauréat

Le *Prix de La Petite salamandre* du Festival est décerné à l'un des livres en compétition. Il est doté d'une somme de 500 euros (500 euros).

Il fait l'objet d'une présentation particulière durant le Festival. L'éditeur a le droit, par tous moyens, de mentionner *Prix de La Petite salamandre - 12^{ème} Festival du Livre et de la Presse d'Ecologie*.

Il peut faire l'objet de promotions spécifiques durant l'année après accord du Comité d'organisation du Prix, notamment sur le site internet du Festival du Livre et de la Presse d'Ecologie.

Article 6 - Engagement et dérogations

La participation au concours implique l'acceptation sans réserves des termes du présent règlement.

Le Comité d'organisation est chargé d'apprécier tous les cas non prévus au règlement et d'accorder des dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus, sur demande expresse et motivée.

Article 7 - Le Comité d'organisation

Ses membres sont choisis au sein du Comité de pilotage ou des collectifs associés du Festival et sont validés par le Conseil d'administration de l'association.